



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE
DES YVELINES



N° 25
Du 11 mars 2016

Sommaire du RAA n° 25

du 11 mars 2016.

Agence régionale de santé

Délégation territoriale des Yvelines

Arrêté n° 16-78-019 portant nomination des membres du conseil technique de l'institut de formation des aides-soignants de Jouy-en-Josas Arrêté

Arrêté n° 16-78-020 portant nomination des membres du conseil de discipline de l'institut de formation de manipulateurs d'électroradiologie médicale du CHI de Poissy/Saint Germain en Laye Arrêté

Arrêté n° 16-78-021 portant nomination des membres du conseil technique de l'école d'aides-soignants Domea à Saint-Remy-lès-Chevreuse Arrêté

Préfecture des Yvelines

DRE

BRG

Arrêté portant habilitation dans le domaine funéraire Arrêté

Elections

Arrêté relatif aux bureaux de vote de la commune de Viroflay Arrêté



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Arrêté n° 2016070-0009

signé par

Véronique DUGLEUX, Déléguée Territoriale Adjointe des Yvelines

Le 10 mars 2016

**Agence régionale de santé
Délégation territoriale des Yvelines**

Arrêté n° 16-78-019 portant nomination des membres du conseil technique de l'institut de formation des aides-soignants de Jouy-en-Josas

Arrêté n° 16 - 78 - 019

Portant nomination des membres du conseil technique
de l'institut de formation des aides-soignants de Jouy-en-Josas

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé

VU le code de la santé publique ;

VU l'arrêté ministériel du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant notamment en son article 35 ;

VU l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier ;

VU l'arrêté ministériel du 15 mars 2010, modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant diplôme d'état d'aide-soignant ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 1^{er} Juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, Conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à compter du 17 août 2015

VU l'arrêté n° DS 2015-266 du 17 Aout 2015 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, déléguée territoriale des Yvelines

Sur proposition de la Déléguée Territoriale des Yvelines

ARRETE

Article 1 : Le Conseil Technique de l'institut de formation de l'institut de formation, Ecole Jeanne Blum 19 rue Victor Hugo 78350 Jouy-en-Josas est composé comme suit :

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France ou son représentant, président.

La Directrice de l'institut de formation d'aides-soignants.
Madame BOBOT

Représentant de l'organisme gestionnaire :
Titulaire : Madame LEMAIRE

La Conseillère technique régionale

Enseignantes/Formateurs :

Formation initiale

Titulaire : Madame EL ALAMI

Suppléante : Madame BESSON-LEBEY

Aides-soignantes en exercice :

Titulaire : Madame ROYERE – Aide-soignante – Maison de retraite Clairefontaine – 19, chemin du cœur volant 78430 Louveciennes

Suppléant : Monsieur GANET – Aide-soignant – Les Parentèles – 1 allée du Val d'Essonne. 78310 Maurepas

Représentants des élèves :

Formation initiale :

Titulaire : Madame NDONTONI

Titulaire : Madame GUDIN

Suppléante : Madame OUME

Suppléante : Madame LE PENNEC

Article 2 : le présent arrêté renouvelant les membres du conseil, annule et remplace les précédents

Article 3 : Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile de France et Madame la Déléguée Territoriale des Yvelines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté.

Fait le

Agence Régionale de Santé
d'Ile-de-France
La déléguée territoriale adjointe
des Yvelines

Véronique DUGLEUX



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Arrêté n° 2016070-0010

signé par

Véronique DUGLEUX, Déléguée Territoriale Adjointe des Yvelines

Le 10 mars 2016

**Agence régionale de santé
Délégation territoriale des Yvelines**

Arrêté n° 16-78-020 portant nomination des membres du conseil de discipline de l'institut de formation de manipulateurs d'électroradiologie médicale du CHI de Poissy/Saint Germain en Laye

Arrêté n° **16-78-020**

Portant nomination des membres du conseil de discipline
de l'institut de formation de manipulateurs d'électroradiologie médicale
du CHI de Poissy/Saint Germain en Laye

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile de France

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 1er août 1990 modifié relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale ;

VU l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, modifié par l'arrêté du 3 mai 2010 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 1^{er} Juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, Conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à compter du 17 août 2015 ;

VU l'arrêté n° DS 2015-266 du 17 août 2015 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, déléguée territoriale des Yvelines ;

Sur proposition de la Déléguée Territoriale des Yvelines ;

ARRETE

Article 1 : Le conseil de discipline de l'institut de formation de manipulateurs d'électroradiologie médicale du centre hospitalier intercommunal de Poissy/Saint-Germain-en-Laye – 10, rue du Champ Gaillard – 78300 Poissy, est composé comme suit :

Membres de droit :

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France ou son représentant,
Président :

La directrice de l'institut de formation :
Madame SAISON

Le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire support de l'institut :
Monsieur GALY ou son représentant Monsieur MABILEAU

Membres tirés au sort :

Une personne tirée au sort parmi les deux personnes chargées d'enseignement élues au Conseil pédagogique

Titulaire : Madame GEORGE, cadre de santé d'imagerie du C.H.I. de Poissy/Saint-Germain

Suppléante : Professeure CARETTE, chef de service d'imagerie de l'hôpital Tenon

Un enseignant manipulateur d'électroradiologie médicale tiré au sort parmi les deux enseignants manipulateurs d'électroradiologie médicale élus au conseil pédagogique

Titulaire : Madame LAMBLIN, cadre formateur à l'IFMEM

Suppléant : Monsieur ANDRY, cadre formateur à l'IFMEM

Un cadre de santé tiré au sort parmi les deux cadres de santé manipulateurs d'électroradiologie médicale recevant des étudiants en stage élus au conseil pédagogique

Titulaire : Madame MOLINIE, cadre supérieur d'imagerie - CH André Mignot à Versailles

Suppléant : Monsieur MERLETTE, cadre supérieur d'imagerie - Hôpital St Louis à Paris

Un représentant des étudiants par promotion tiré au sort parmi les six élus au conseil pédagogique

Étudiants de 1^{ère} année :

Titulaire : Monsieur D'AZÉMAR

Suppléante : Madame LECOT

Étudiants de 2^{ème} année :

Titulaire : Madame BLANCHET

Suppléant : Monsieur DUTRIEUX

Étudiants de 3^{ème} année :

Titulaire : Madame ZENATI

Suppléant : Monsieur MENDES DA SILVA

Article 2 : Les membres du conseil de discipline étant renouvelés pour l'année en cours, le présent arrêté annule et remplace les précédents

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif

Article 4 : Monsieur le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et Madame la Déléguée Territoriale des Yvelines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté.

Fait le

Agence Régionale de Santé
Ile-de-France
La déléguée territoriale adjointe
des Yvelines

Véronique DUGLEUX



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Arrêté n° 2016070-0011

signé par

Véronique DUGLEUX, Déléguée Territoriale Adjointe des Yvelines

Le 10 mars 2016

**Agence régionale de santé
Délégation territoriale des Yvelines**

Arrêté n° 16-78-021 portant nomination des membres du conseil technique de l'école d'aides-soignants Domea à Saint-Remy-lès-Chevreuse

Arrêté n° 16-78-021

Portant nomination des membres du conseil technique
de l'école d'aides-soignants Domea à Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé

VU le code de la santé publique ;

VU l'arrêté ministériel du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant notamment en son article 35 ;

VU l'arrêté ministériel du 15 mars 2010, modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant diplôme d'état d'aide-soignant ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 1^{er} Juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, Conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à compter du 17 août 2015

VU l'arrêté n° DS 2015-266 du 17 Aout 2015 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, déléguée territoriale des Yvelines

Sur proposition de la Déléguée Territoriale des Yvelines

ARRETE

Article 1 : Le Conseil Technique de l'Ecole d'aides-soignantes Domea à Saint-Rémy-lès-Chevreuse est composé comme suit :

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France ou son représentant, Président.

La Directrice ou le Directeur de l'institut de formation d'aides-soignants
Madame BLANQUART, Cadre de Santé - I.F.A.S. DOMEA sise 66 chemin de la chapelle –
78470 Saint-Rémy-Lès-Chevreuse

Représentant de l'organisme gestionnaire :

Titulaire : Madame CARZON, Directrice Régionale - Résidence Saint-Rémy à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse

Suppléante : Madame GUITER, Assistante R.H., Résidence Saint-Rémy à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse

Enseignantes/Formateurs :

Cursus initial

Titulaire : Madame DECOSTER, I.F.A.S. DOMEA sise 66 chemin de la chapelle – 78470 Saint-Rémy-Lès-Chevreuse

Suppléante : Madame MOUSSY, I.F.A.S. DOMEA sise 66 chemin de la chapelle – 78470 Saint-Rémy-Lès-Chevreuse

Cursus partiel :

Titulaire : Madame BURNOUF, I.F.A.S. DOMEA sise 66 chemin de la chapelle – 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Suppléante : Madame BLANQUERT, I.F.A.S. DOMEA sise 66 chemin de la chapelle – 78470 Saint-Rémy-Lès-Chevreuse

Aide-soignante en exercice :

Titulaire : Madame VINCENT - Résidence Saint-Rémy, 66 chemin de la chapelle, 78470 Saint-Rémy-Lès-Chevreuse

Représentants des élèves :

Formation initiale

Titulaire : Monsieur MUMPE-EKUTSHU

Titulaire : Madame DIALLO

Suppléante : Madame RIGAL

Suppléant : Monsieur DAIGNEAU

Section passerelle (si effectif supérieur à 10)

Titulaire : Madame EISENBARTH

Suppléante : Madame DA COSTA CORRIEA

Article 2 : le présent arrêté renouvelant les membres du conseil, annule et remplace les précédents

Article 3 : Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile de France et Madame la Déléguée Territoriale des Yvelines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté.

Fait le

Agence Régionale de Santé
d'Ile-de-France
La déléguée territoriale adjointe
des Yvelines

Véronique DUGLEUX



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Arrêté n° 2016071-0002

signé par

Jean-Baptiste CONSTANT, Directeur de la réglementation et des élections

Le 11 mars 2016

**Préfecture des Yvelines
DRE**

Arrêté portant habilitation dans le domaine funéraire



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Préfecture

Direction de la réglementation et des élections
Bureau de la réglementation générale

**Arrêté n°
portant habilitation dans le domaine funéraire**

**Le Préfet des Yvelines
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

Vu l'arrêté préfectoral habilitant la l'établissement « Pompes funèbres et marbrerie Cistarelli » de Meulan dans le domaine funéraire à compter du 13/03/2010 ;

Vu la demande formulée le 05/02/2016 par Monsieur Laurent Vautier, directeur de secteur opérationnel du Groupe OGF, 31 rue de Cambrai à Paris (75019) en vue du renouvellement de l'habilitation accordée à l'établissement susvisé ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture,

Arrête :

Article 1^{er} : L'établissement Pompes funèbres et marbrerie Cistarelli sis 4, boulevard Maurice Berteaux à Meulan (78250), dirigé par Monsieur Laurent Vautier, est habilité à exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- le transport des corps avant mise en bière,
- le transport des corps après mise en bière,
- l'organisation des obsèques,
- les soins de conservation, en sous-traitance,
- la fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, des urnes cinéraires,
- la fourniture des corbillards et des voitures de deuil,
- la fourniture de personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire.

Article 2 : Le numéro de l'habilitation est 167800016.

.../...

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon - 78010 Versailles Cedex
Accueil du public : 1 avenue de l'Europe – Versailles
Tél : 01.39.49.78.00

Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture d'accueil du public sur le site : www.yvelines.gouv.fr

Article 3 : La durée de la présente habilitation est fixée à 6 ans à compter du 13/03/2016.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il peut faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Versailles, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.


Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux (Préfecture des Yvelines - bureau de la réglementation générale) ou d'un recours hiérarchique (Ministre de l'intérieur - place Beauvau – 75800 Paris cedex 08).

Le recours gracieux ou/et hiérarchique prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Fait à Versailles, le 11/03/2016

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur de la réglementation et des élections



Jean-Baptiste CONSTANT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Arrêté n° 2016071-0001

signé par

Julien CHARLES, Le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines

Le 11 mars 2016

**Préfecture des Yvelines
DRE**

Arrêté relatif aux bureaux de vote de la commune de Viroflay



PREFET DES YVELINES

Préfecture

Direction de la réglementation et des élections

ARRETE n° 2016-03-0011
modifiant l'arrêté n° DRE 10/255 du 23 août 2010
relatif aux bureaux de vote de la commune de Viroflay

Le Préfet des Yvelines
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral et notamment ses articles L.17 et R.40 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DRE 10/255 du 23 août 2010 relatif aux bureaux de vote de la commune de Viroflay;

Vu la demande formulée par le maire en date du 10 mars 2016 portant sur le changement d'adresse du bureau de vote n° 12 de la commune de Viroflay en raison d'une panne importante et imprévisible de l'ascenseur qui rend inaccessible le bureau de vote aux personnes handicapées ;

Considérant que l'accessibilité aux personnes handicapées est une obligation réglementaire prévu par l'article D 56-1 du code électoral ;

Considérant le caractère de force majeure de la panne, il convient de déplacer le bureau de vote pour le scrutin des 13 et 20 mars 2016 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Yvelines,

Arrête :

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté préfectoral n°DRE 10/255 du 23 août 2010 est modifié jusqu'au 31 mars 2016 comme suit :

« Bureau n° 12 : Foyer de la Bibliothèque – 74, avenue du Général Leclerc »

Le reste sans changement.

Article 2 : Une affiche précisant la nouvelle adresse du bureau de vote n° 12 doit être apposée à l'ancienne adresse (L'écu de France 76, avenue du Général Leclerc) et un fléchage adapté doit être installé pour guider les électeurs vers le nouveau lieu de vote.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture des Yvelines, et le maire de Viroflay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans la commune.

Versailles, le 11 MARS 2016

Le Préfet

Pour le Préfet et par dérogation,
Le Secrétaire Général

JULIEN CHARLES

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon – 78.010 Versailles cedex
Adresse du public : 1, avenue de l'Europe – Versailles
Tél : 01.39.49.78.00

Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture d'accueil du public sur le site : www.yvelines.gouv.fr